



**Ne pas joindre cette page
au dossier d'adhésion**

Adhésion 2022 - Notice d'information

Anciens et nouveaux adhérents au Cyclo Club de Lambersart, vous trouverez ci-joint votre bulletin d'adhésion pour la saison 2022. Pour que celle-ci soit prise en compte dans les meilleures conditions, n'oubliez pas que votre dossier d'adhésion doit comprendre :

- 1) Le **bulletin d'adhésion 2022** dûment complété et, pour les mineurs, accompagné d'une autorisation parentale ;
- 2) La **Déclaration du licencié – Saison 2022**, coupon détachable situé en bas du "Résumé de la notice d'information – Saison 2022" édité par l'assureur AXA ;
- 3) Le cas échéant, votre **certificat médical de non contre indication** (CMNCI) établi au format de la FFCT ou à celui de votre praticien.
- 4) Le **paiement** de vos adhésion, licence et assurance, selon la formule retenue :
 - soit par virement bancaire sur le compte du CCL (voir les coordonnées bancaires du club sur la présente "Notice d'information");
 - soit par chèque établi à l'ordre du Cyclo Club de Lambersart.
- 5) Pour les **nouveaux adhérents (saison 2022)** :
 - votre **photo d'identité**, au format "informatique" (.jpg, .png, etc.) à faire parvenir au secrétariat du club afin de l'inclure dans votre licence ;
 - la fiche "*Taille des vêtements*" pour la tenue vestimentaire.

Puis, pliez la dernière feuille intitulée "Dossier d'adhésion 2022", placez-y les pièces composant votre dossier et remettez le tout au secrétariat du club **au plus tard le 22 janvier 2022**, date de la première réunion mensuelle de l'année.

Il est à noter que, pour 2022, les *nouveaux adhérents de fin de saison 2021* sont dispensés de contribution mais **sont néanmoins tenus de constituer un dossier d'adhésion pour la saison 2022** (sans paiement).

Pour les **nouveaux adhérents (saison 2022)**, le club apportera un soutien financier à l'achat de maillots portant ses couleurs. Cette participation est fixée à **60,00 €** pour l'achat d'au moins deux maillots différents (ex. un maillot d'été + un maillot demi-saison).

Pour les adhérents ne prenant pas de licence, il suffira de compléter le bulletin d'adhésion et de procéder au paiement de leur seule cotisation au club (mettre les cases "Licence FFCT", "Assurance" et "Abonnement revue" à 0 €).

Le Cyclo Club de Lambersart vous souhaite une saison 2022 ... bien meilleure que les précédentes !

Le secrétariat du CCL



**Ne pas joindre cette page
au dossier d'adhésion**

Adhésion 2022 - Notice d'information

Les contributions annuelles

Cotisation CCL	Adulte		Moins de 18 ans *			
	30,00 € / pers		20,00 € / pers			
Licences FFCT	Individuel(le)		Famille			
	Adulte	Moins de 25 ans *	1 ^{er} adulte	2 ^{ème} adulte et suiv.	De 18 à 25 ans	Moins 18 ans *
	28,50 € / pers.	12,00 € / pers.	28,50 € / pers.	13,00 € / pers.	12,00 € / pers.	6,50 € / pers.
Assurances	Mini braquet **		Petit braquet		Grand braquet	
	20,00 € / pers		22,00 € / pers		72,00 € / pers	
Abonnement revue "Cyclotourisme"	Facultatif : 25,00 € pour 11 numéros (20,00 € pour les nouveaux adhérents)					

Notas : (*) Pour les mineurs, fournir une autorisation parentale.
 (**) Formule "Mini braquet" non conseillée par le CCL en raison de sa quasi-égalité de coût avec la formule "Petit Braquet" pour une couverture sensiblement plus réduite.

Coordonnées bancaires du Cyclo Club de Lambersart

Crédit Agricole Nord de France				
	Banque	Guichet	N° de compte	Clé
RIB France	16706	05045	53940537050	18
IBAN Etranger	FR76 1670 6050 4553 9405 3705 018		BIC	AGRIFRPP867
Domiciliation :		Nom et adresse du titulaire		
Agence de Lambersart (05045)		Assoc. Cyclo Club de Lambersart 145 rue de La Bassée 59000 LILLE		

Options & prestations complémentaires :

- Garanties complémentaires décès et invalidité
- Garanties Indemnités Journalières
- Contrat Garantie des Accidents de la Vie

Voir le site web de la FFCT (<https://ffvelo.fr/activites-federales/les-assurances/>) ou votre assureur



**Ne pas joindre cette page
au dossier d'adhésion**

Adhésion 2022 - Notice d'information

Les formules de licence de la FFCT

	Vélo Balade	Vélo Rando	Vélo Sport
Pour qui ?	Pour tous (sauf les jeunes en école de cyclisme)	Pour tous	Pour tous (sauf les mineurs)
Quelle pratique ?	Pratique douce et familiale	Pratique régulière	Pratique sportive & cyclo sportive
Niveaux de difficulté	Vert / Bleu	Vert / Bleu / Rouge / Noir	Vert / Bleu / Rouge / Noir & Cyclo sportives
Certificat médical de non contre indication (CMNCI)	Non	Obligatoire	Obligatoire
Fréquence	-	Tous les 5 ans	Tous les ans
Date du certificat	-	Moins de 12 mois à la date de la saisie de la licence	Moins de 12 mois à la date de la saisie de la licence
Libellé du certificat	-	Cyclotourisme - sport – activité physique et sportive	Cyclisme ou triathlon en compétition
Qui doit conserver le certificat ?	-	Le club - possibilité de le scanner sur le logiciel	
Si le licencié fournit un nouveau certificat dans la période des 5 ans ?	-	Le décompte repart pour 5 ans	-
Auto-questionnaire	-	Oui Durant les 4 années intermédiaires	Non Le CMNCI doit être fourni tous les ans



**Ne pas joindre cette page
au dossier d'adhésion**

Adhésion 2022 - Notice d'information

	Vélo Balade	Vélo Rando	Vélo Sport
Formalité administrative	-	Pour l'adhérent en club : Il devra cocher une case dans la «Notice d'information» de l'assurance attestant qu'il a répondu NON à toutes les questions. Si réponse OUI à une ou plusieurs questions, obligation de fournir un nouveau CMNCI.	-
Responsabilité de l'adhérent ?	-	L'adhérent assume seul les réponses au questionnaire de santé, protégé par le secret médical.	-
Qui doit conserver l'auto-questionnaire ?	-	Le licencié. Le club ne doit pas conserver les réponses au questionnaire médical.	-
Assurance	Au choix : Mini, Petit ou Grand Braquet		
Couverture de la pratique cycloportive	Non	Non	Oui
Capitaux en cas de décès AVC / AVC	Uniquement en cas de présence d'un test à l'effort de moins de 2 ans	Oui Capitaux différents en fonction de la présence ou non d'un test à l'effort de moins de 2 ans	
Tarif de la licence	Tarifs licence et assurance identiques pour les trois formules		
Est-il possible de changer de licence en cours d'année ?	Oui (sans surcoût)	Oui – sans surcoût Avec fourniture d'un CMNCI conforme si l'adhérent était en formule "Vélo Balade"	Oui – sans surcoût Avec fourniture d'un CMNCI conforme si l'adhérent était en formule "Vélo Balade" ou "Vélo Rando"



**Ne pas joindre cette page
au dossier d'adhésion**

Adhésion 2022 - Notice d'information

Les formules de licence de la FFCT (Suite)

(*) Les certificats dont la date est antérieure au 01/01/2016 ne seront plus valables conformément au respect de la loi sur l'obligation du Certificat Médical de Non Contre Indication (CMNCI).

Exemples :

1. J'ai une licence 2021 et le certificat médical renseigné informatiquement date du 15/01/2020 :
 - Si je souscris une formule Vélo Balade pour 2022, je n'ai rien à fournir de plus.
 - Si je souscris une formule Vélo Rando pour 2022, je dois juste attester que mes réponses à l'auto-questionnaire sont toutes négatives et ce chaque année jusqu'en 2025. Un nouveau CMNCI devra être fourni en 2026 ou les années intermédiaires si l'une des réponses à l'auto-questionnaire annuel est positive.
 - Si je souscris une formule Vélo Sport pour 2022, je dois fournir un nouveau CMNCI à la pratique du cyclisme en compétition.
2. J'ai une licence 2021 et le certificat médical renseigné informatiquement date du 15/01/2017 :
 - Si je souscris une formule Vélo Balade pour 2022, je n'ai rien à fournir mais le champ "Certificat médical" sera remis à 0.
 - Si je souscris une formule Vélo Rando ou Vélo Sport pour 2022, je dois fournir un CMNCI.